

2

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

RESIDENCE DU CONSEIL

AF/AA.

 ECRET DU PREMIER MINISTRE

CONSEIL DES MINISTRES
SECRETARIAT GENERAL
8 Aout 1960
Arrivée No. 1170 /SGCM

4) NNEE 1960 - 0 - N° 201 /PCM/SGCM.

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Loi n° 59-3 du 15 Février 1959 portant Constitu-
tion de la République du Dahomey ;

VU les Décrets n°s 62/PCM du 26 Mai 1959 et 1/PCM du
1er Janvier 1960 portant nomination des Ministres et Secrétai-
res d'Etat ;

VU le décret n° 109/PCM du 6 Août 1959 définissant les
attributions des Membres du Gouvernement ;

 E C R Ê T E :

ARTICLE 1er. - Mr. Georges GAVARRY, Ministre de l'Economie et
du plan est chargé d'assurer l'intérim du Ministre des Finances
et du Ministre des Travaux Publics pendant l'absence de Mr.
François APLOGAN et de Mr. Moïbi LASSISSI .

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié et com-
munié partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 2 AOUT 1960

AMPLIATIONS :

- P.C.M. 15
- AS.G.C.M. 4
- Ht. C. LEGISL. 4
- Minist. 1
- J.O.R.D. 14
- 1

Hubert MAGA